

TROUVILLE – DEAUVILLE PLONGÉE

Site : www.club-plongee-trouville.fr

Fiche d'inscription Encadrant - Saison 2025/2026

N° de licence : Niveau de plongée :

M. – Mme : Nom : Prénom :

Numéro : Adresse :

Ville : Code postal :

Date de naissance : Adresse mail :

Tél. domicile : Tél. portable :

TIV : oui - non RIFAP oui - non Permis bateau : côtier - hauturier

(Pour les nouveaux membres, le cas échéant, joindre une copie du brevet.)

En cas d'urgence : Nom: Tél

Pièces à fournir en totalité avec le dossier d'inscription

1. La présente fiche dûment complétée et signée au verso par vous-même ou votre représentant légal si vous avez moins de 18 ans.
 2. Un certificat médical modèle fédéral obligatoire **version 2025** (tout médecin / médecin fédéral) selon votre condition indiquée sur le tableau disponible sur le site www.club-plongee-trouville.fr.
 3. Le règlement de la cotisation annuelle, de la licence, et de l'assurance complémentaire, facultative mais conseillée par chèque à l'ordre de TDP ou par virement RIB : FR10 3000 2059 3400 0007 0849 K62 - BIC/SWIFT CRLYFRPP : Merci de bien préciser votre nom dans le libellé du virement
 4. Merci de compléter la fiche 'autorisation parentale pour la plongée jeune' pour les membres mineurs.
 5. Dossier à remettre en totalité à Sébastien Minassian dans un délai de 15 jours maximum après votre 1ère séance.*
-

Autorisation de droit d'image adulte

j'autorise, / je n'autorise pas, le Club de Plongée de Trouville-Sous-Mer à présenter, sur le site internet du club et ou les réseaux sociaux, les photos sur lesquelles je pourrais figurer dans le cadre des activités proposées en son sein.

Honorabilité – Licence

Au moment de la prise de licence, l'honorabilité de l'encadrant va être vérifiée par les services de l'état. L'encadrant(e) qui ne souhaite pas se soumettre à cette obligation ne peut plus encadrer. Les éléments à renseigner pour la licence sont les suivants :

M - F Nom de naissance : Prénom de naissance :

Date de naissance :

Pays de naissance : Département : Ville :

Pour la personne née à l'étranger :

Nom du père : Prénom du père :

Nom de la mère : Prénom de la mère :

* Pour des raisons d'assurance, les adhérents qui ne sont pas à jour de leur licence et cotisation 15 jours après leur inscription ne pourront être admis.

Tarifs et horaires pour la saison 2025/2026

SECTIONS	COTISATIONS	JOURS ET HEURES *
Plongée adulte & ados / PSP (>12 ans) Cette option donne accès à la section Nage avec palmes	98,5 €+ licence Pour le 1 ^{ère} membre 115 € + licence Pour les suivants	Lundi ou Jeudi soir* : de 19h45 à 21h15 * selon groupe de niveau
Plongée enfant (10 -11 ans) Cette option donne accès à la section Nage avec palmes	95 € + licence Pour le 1 ^{ère} membre 62 € + licence Pour les suivants	Mercredi soir : de 18h45 à 20h00
Nage avec palmes Cette option ne donne pas accès aux autres sections.	132 € + licence Pour le 1 ^{ère} membre 88€ + licence Pour les suivants	Lundi soir : de 19h45 à 21h15 Jeudi soir : de 19h45 à 21h15

* Sauf jours fériés et indisponibilité de la piscine.

Licences fédérales (obligatoire)	
Licence adulte (plus de 16 ans)	48,50 €
Licence jeune (de 12 à 16 ans)	30,50 €
Licence enfant (moins de 12 ans)	14,00 €

Assurances fédérales facultatives	
Assurance Lafont loisir 1	24,20 €
Assurance Lafont loisir 2	28,85 €
Assurance Lafont loisir 3	49,45 €

Résumé des frais d'inscription	
Cotisation	€
Licence fédérale	€
Assurance loisir 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	€
Frais de formation	€
TOTAL	€

Accès aux formations au sein du TDP	
Niveau 1 (20 m) <i>Mini 12 ans</i>	40,00 €
Niveau 2 (40 m) <i>Mini 14 ans *</i>	40,00 €
Niveau 3 (60 m) <i>Mini 16 ans *</i>	50,00 € **
Niveaux 4, 5, E1, E2, E3, E4	Gratuit ***
(*) Hors prérogatives d'autonomie (**) y compris RIFAP (***) Hors frais fédéraux	

La cotisation "plongée adulte" du T.D.P. donne droit :

1. À être membre actif du T.D.P,
2. À l'accès gratuit à la piscine de Deauville strictement pendant les activités du club, avec encadrement obligatoire,
3. À un encadrement assuré par des moniteurs diplômés par la F.F.E.S.S.M. ou par l'État,
4. À la possibilité de participer au sein du Club aux différentes activités : nage avec palmes, technique, biologie, matériel...
5. À la possibilité de préparer et de se présenter aux brevets fédéraux : niveaux I, II, III au sein du Club, (préparation des autres brevets au niveau départemental et régional en stages),
6. À l'utilisation du matériel mis à disposition par le club pendant les séances ou les sorties,
7. Aux plongées prévues et organisées par le Club, à un tarif préférentiel.

Restent à votre charge :

- Votre petit équipement personnel : combinaison, palmes, masque, tuba, lestage...
- Les suppléments inhérents aux plongées et sorties : transport, hébergement, restauration...
- L'obligation morale d'accepter les termes de la Charte du TDP (consultable au local du Club).

Fait à :
Le :
<i>Signature attestant que vous avez lu et que vous acceptez les termes de la charte</i>

Subaquatiquement vôtre
Le Bureau du TDP